Image not found or type unknown

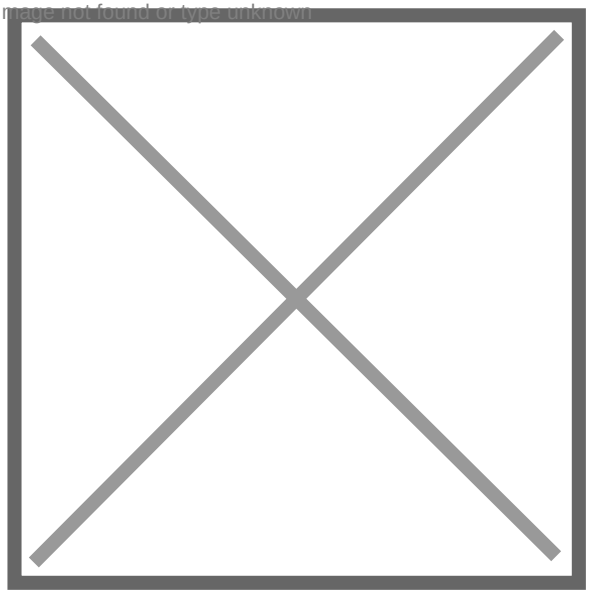

Renier un parent légalement (suite)

Par **poetesse**, le **29/11/2010** à **15:00**

Bonjour,
Merci pour vos réponses. Je ne vous cache pas qu' elles me plongent dans un grand désarroi...
Ce qui nous inquiète surtout, c' est la maison sur laquelle nous avons contracté un prêt. Nous pensions à l' éventualité de mettre la maison à mon nom seul afin que le nom de son fils n' apparaisse plus mais sachant que nous sommes pacsés, peut-elle avoir des droits sur mes biens personnels puisque je ne suis pas sa fille ?
Dans la négative, est-ce au notaire qu' il faut s' adresser pour modifier la possession de la maison ?

Par **mimi493**, le **29/11/2010** à **15:18**

Répondez à la suite de votre question initiale

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés